



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord
La Patrie (Québec) J0B 1Y0

Tél. : 819 560-8444
Fax : 819 560-8445

Muni.hampden@hsfqc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden tenue le mardi 6 septembre 2022 au Pavillon à 19 h.

Sont présents :

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

#1 Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2022-09-098 Adoption de l'ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption du procès-verbal du 2 août 2022**
 - 3.1 Suivi au procès-verbal
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapport de la direction générale**
- 6. Rapport du service incendie, voirie et urbanisme**
- 7. Périodes de questions**
- 8. Approbation des salaires et des comptes**
- 9. Correspondance et suivi**
 - 9.1 Dossier inspecteur (suivi)
 - 9.2 Inauguration du chapiteau avec activités
 - 9.3 Projet de subvention (Fonds pour les infrastructures naturelles)
 - 9.4 Offre de service pour analyse et description de tâches, par FQM
 - 9.5 Programme d'aide à la voirie locale
 - 9.6 Appel d'offres pour bacs bruns
 - 9.7 Rencontre municipalités, SDSH, loisirs (25 septembre 2022)

- 9.8 Rencontre MADA
- 9.9 Formulaire demande de permis de feu

10. Résolutions

- 10.1 Nom de la salle du Pavillon
- 10.2 Le grand décompte (13 octobre 2022)
- 10.3 Formation Rôles et responsabilité des élus
- 10.4 Modifications aux contrats de travail
- 10.5 Entente d'achat en commun - Nomination de représentants
- 10.6 Entente intermunicipale concernant le regroupement pour achat d'un camion et services des collectes - paiement comptant du solde par les municipalités
- 10.7 Entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques
- 10.8 Entente intermunicipale service des collectes – Affichage d'une offre d'emploi

11. Avis de motion

- 11.1 Avis de motion et dépôt de projet du règlement 109-2022 modifiant le règlement 86-2018— Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux du canton de Hampden.

12. Varia

13. Période de questions

-

14. Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant le Varia ouvert.

Adoptée

#3 2022-09-099 Adoption du procès-verbal du 2 août 2022

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 2 août 2022, et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal, de la séance ordinaire tenue le 2 août 2022, soit adopté tel que présenté, avec les correctifs nécessaires et que les membres du conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal

#4 Rapport du maire

#5 Rapport de la Direction générale

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois d'août 2022 que les élus ont

préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe à la direction générale a été aussi déposé.

#6 **Rapport du service incendie, voirie et urbanisme**

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois d'août 2022 du service incendie par le chef pompier Daniel Beauchesne, celui du service de voirie par Patrick Delage, ainsi que le rapport mensuel du service d'urbanisme par Fernando Rosas que les élus ont préalablement consultés avant la séance, à l'exception du rapport de l'urbanisme.

#7. **Période de questions**

-

#8. 2022-09-100 **Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 46 534,83 \$ pour les déboursés 2022000233 à 202200270.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 17 149,61 \$ pour les déboursés : # 202200248 à # 202200282.

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

Adoptée

#9. **Correspondance et suivis**

- 9.1 Dossier inspecteur (suivi)
- 9.2 Inauguration du chapiteau avec activités
- 9.3 Projet de subvention (Fonds pour les infrastructures naturelles)
- 9.4 Offre de service pour analyse et description de tâches, par FQM
- 9.5 Programme d'aide à la voirie locale
- 9.6 Appel d'offres pour bacs bruns
- 9.7 Rencontre municipalités, SDSH, loisirs (25 septembre 2022)
- 9.8 Rencontre MADA
- 9.9 Formulaire demande de permis de feu

#10. **Résolutions**

#10.1 2022-09-101 **NOM DU PAVILLON**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Emmanuel Prévost, décédé le 13 mars 2019, maire de la municipalité du canton de Hampden de 1972 à 2005 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil et le maire veulent que le Pavillon porte le nom de « Pavillon Emmanuel Prévost » ;

Il est proposé par la conseillère Monique Scholz et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'en l'honneur de monsieur Emmanuel Prévost, le Pavillon portera dorénavant, le nom de « Pavillon Emmanuel Prévost », une plaque sera installée ainsi qu'une cérémonie se tiendra ultérieurement.

Adoptée

#10.2 2022-09-102 LE GRAND DÉCOMPTE (13 OCTOBRE 2022)

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale de la municipalité du canton de Hampden a reçu en août dernier un courriel pour une invitation à une formation nommée « Le grand décompte », et offerte gratuitement ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité se tiendra le jeudi 13 octobre 2022 et sera animée par une avocate de Cain Lamarre et portera sur les projets de Loi se rapportant au vaste et complexe cadre législatif qui régit les activités municipales.

Il est proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise la directrice générale à participer à cette formation et que les frais qui sont budgétés, lui soient remboursés (frais kilométrage et repas).

Adoptée

#10.3 2022-09-103 FORMATION RÔLES ET RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE la ville de Scotstown offre aux élus et à la direction générale de la municipalité du canton de Hampden la possibilité de se joindre aux élus de la ville de Scotstown pour suivre la formation « Rôles et responsabilités des élus » dispensée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au cours des prochains mois directement à l'hôtel de ville de Scotstown;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour cette formation privée est de 2500 \$ jusqu'à 15 participants et de 200 \$ par participant supplémentaire. Il faut également prévoir les frais de déplacement du formateur ;

CONSIDÉRANT QUE la formation en question est d'une durée d'une journée, les frais de repas seront facturés aux municipalités selon leur nombre de participants ;

Il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil accepte de suivre la formation « Rôles et responsabilités des élus » avec la ville de Scotstown et s'engage à déboursier les frais reliés à celle-ci.

Adoptée

#10.4 2022-09-104 MODIFICATION AUX CONTRATS DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu des changements au courant de l'année 2022 ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil accepte que la directrice générale modifie les contrats de travail, dû aux changements survenus en 2022.

Adoptée

#10.5 2022-09-105 ENTENTE D'ACHAT EN COMMUN - NOMINATION DE REPRÉSENTANTS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du canton de Hampden, du canton de Lingwick, de Chartierville, de La Patrie, et la ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise que chacune des municipalités membres de l'entente soit représentée par deux personnes au sein du comité formé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE Monique Scholz conseillère de la municipalité du canton de Hampden soit nommée d'office sur le comité d'entente intermunicipale pour le service de collectes des municipalités du canton de Lingwick, du canton de Hampden, de Chartierville, de La Patrie, et la ville de Scotstown ;

QUE Bertrand Prévost, maire soit et nommé comme substitut sur ce comité.

Adoptée

#10.6 2022-09-106 ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LE REGROUPEMENT POUR ACHAT D'UN CAMION ET SERVICES DES COLLECTES - PAIEMENT COMPTANT DU SOLDE PAR LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Chartierville, du canton de Hampden, La Patrie, du canton de Lingwick et la ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques ;

CONSIDÉRANT l'achat d'un camion neuf à chargement latéral à la suite d'un appel d'offres auprès de l'entreprise Tardif Diesel de marque Western Star 47 X, 2023, 10 (dix) roues avec une benne à chargement latéral de 33 verges au montant forfaitaire pour le camion, les équipements et leur installation conformément à l'appel d'offres et aux spécifications du devis descriptif, au montant total de 469 098 \$ incluant les taxes ;

CONSIDÉRANT l'approbation par le gouvernement d'une aide financière pour la mise en place de l'entente intermunicipale au montant de 249 773 \$ applicable également pour l'achat d'un camion neuf à chargement latéral ;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est appliquée sur le prix d'achat du camion et que le solde devant être payé représente une somme de 178 576 \$, soit un montant égal de 35 715,20 \$ pour chacune des municipalités parties à l'entente ;

CONSIDÉRANT que les cinq (5) municipalités ont créé cette entente intermunicipale dans le but de diminuer les coûts des collectes et d'offrir un service aux citoyens au meilleur coût possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Maryse Briand et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les municipalités parties à l'entente rejettent l'option de payer des intérêts sur le solde de 178 576 \$ par un financement de règlement d'emprunt ou de crédit-bail ;

QUE le conseil municipal du canton de Hampden accepte de payer comptant sa part du camion neuf à chargement latéral d'une somme de 35 715,20 \$ à la réception du camion ;

QUE le montant sera payé à la ville de Scotstown, municipalité gestionnaire de l'entente intermunicipale et responsable d'effectuer le paiement total du camion à la réception de la facture.

Adoptée

#10.7 2022-09-107 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE A L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉCHET ET A LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Chartierville, du canton de Hampden, de La Patrie, du canton de Lingwick et la ville de Scotstown souhaitent former un regroupement et conclure une entente intermunicipale relative à l'achat d'un camion de déchet ainsi qu'à la mise en place d'un service de collecte et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit que la ville de Scotstown soit nommée gestionnaire responsable de l'entente intermunicipale selon les modalités prévues ;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent se prévaloir des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code municipal du Québec et par la Loi sur les cités et villes pour conclure une entente intermunicipale ;

CONSIDÉRANT QUE le libellé final de l'entente intermunicipale a été étudié par tous les conseils municipaux visés par cette entente et qu'ils acceptent la mise en place de ce regroupement entre les cinq (5) municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal du canton de Hampden autorise la conclusion d'une entente relative à l'achat d'un camion de déchet et à la mise en place d'un service de collectes et de transport des matières résiduelles, recyclables et organiques avec les municipalités du canton de Hampden, du canton de Lingwick, de Chartierville, de La Patrie, et la ville de Scotstown.

QUE cette entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici, au long reproduit.

QUE Bertrand Prévost, maire, et Manon Roy, directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ladite entente au nom de la municipalité du canton de Hampden

Adoptée

#10.8 2022-09-108 ENTENTE INTERMUNICIPALE SERVICE DES COLLECTES – AFFICHAGE D'UNE OFFRE D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du canton de Hampden, du canton de Lingwick, de Chartierville, de La Patrie, et la ville de Scotstown ont créé une entente intermunicipale pour la mise en place d'un service de collecte et le transport des matières résiduelles, matières récupérables et/ou organiques ainsi que l'achat d'un camion ;

CONSIDÉRANT QU'UN camion est acquis pour la collecte et le transport sur le territoire des cinq (5) municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil municipal du canton de Hampden mandate la ville de Scotstown à diffuser une offre d'emploi pour l'embauche d'un conducteur pour le service des collectes.

Un comité de sélection sera formé de représentants des municipalités parties à l'entente.

Adoptée

#11. Avis de motion

- 11.1** Avis de motion et dépôt de projet du règlement 109-2022 modifiant le règlement 86-2018— Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux du canton de Hampden.

#12 Varia

- Rencontre bibliothèque

#13 Période de questions

- Aucune

#14 2022-09-109 Levée de séance

À 20 h 56 h, la conseillère propose la levée de la séance

Adoptée

Bertrand Prévost,
Maire

Manon Roy,
Directrice générale
et greffière-trésorière